

REGLEMENTS ADMINISTRATIF ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019

CANTINE

ETUDE SURVEILLEE

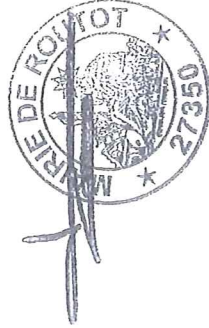
Formule 1 : vous devez fournir à la Mairie un planning (par courrier ou par courriel mairie.routot@wanadoo.fr), indiquant les dates où votre enfant mangera à la cantine. La Mairie doit être avertie **8 jours** avant le début du planning. Celui-ci doit être impérativement respecté, sinon le mois complet sera facturé.

Formule 2 : vous devez inscrire votre enfant à la Mairie en nous indiquant quels jours de la semaine il mangera à la cantine. Cette inscription est valable pour toute l'année scolaire.

Autre possibilité: des tickets en vente à la Maison Familiale Rurale de Routot, permettent à votre enfant de manger à la cantine en plus des formules 1 ou 2 choisies. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de l'inscrire auprès de la Mairie. L'enfant doit donner son ticket le matin même à son professeur.

L'inscription vous engage à respecter ces formules. Si toutefois vous souhaitez interrompre l'inscription de votre enfant, veuillez prévenir la mairie 8 jours avant

Le Maire, Bernard VINCENT



Au-delà de 3 jours d'absence :
Veuillez prévenir la mairie dès le 1^{er} jour avec un certificat médical, vous serez ainsi exempté de facturation.

Je soussigné(e), Monsieur/Madame.....avoir pris connaissance du règlement de la cantine scolaire de l'école de Routot et je m'engage à respecter les principes de son fonctionnement.

A Routot, le.....

Signature :

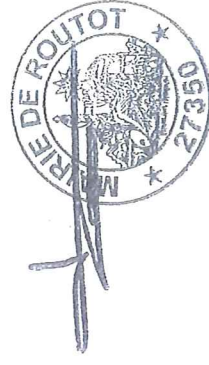
Formule 1 : vous devez fournir à la Mairie un planning mensuel indiquant les dates ou votre enfant restera à l'étude surveillée.

Formule 2 : vous devez inscrire votre enfant à la Mairie en nous indiquant quels jours de la semaine il restera à l'étude surveillée. Cette inscription est valable pour toute l'année scolaire.

L'étude surveillée se termine à 18 h 15 l'inscription de votre enfant à l'étude surveillée vous engage à respecter ces formules.

Si toutefois vous souhaitez interrompre l'inscription de votre enfant, veuillez prévenir la Mairie par courrier ou par courriel (mairie.routot@wanadoo.fr) avant le 1^{er} du mois.

Le Maire, Bernard VINCENT



Au-delà de 3 jours d'absence :
Veuillez prévenir la mairie au plus tôt avec un certificat médical, vous serez ainsi exempté de facturation.

Je soussigné(e), Monsieur/Madame.....avoir pris connaissance du règlement de l'étude surveillée de l'école de Routot et je m'engage à respecter les principes de son fonctionnement.

A Routot, le.....

Signature :